

RETOUR AUX SOURCES

Les recensements, les registres paroissiaux et d'état civil forment, avec les documents fiscaux, la pierre angulaire d'une administration soucieuse d'enregistrer les individus. Ce sont les sources incontournables de toute recherche généalogique.

Enregistrer les naissances, mariages et décès, recenser les hommes en âge de porter les armes ou les propriétaires terriens, c'est gérer et prévoir des dépenses, anticiper les besoins en infrastructures, assurer la défense nationale, garantir des ressources à l'État, mais aussi réguler l'organisation de la société.

Issu des démarches croisées du pouvoir religieux, royal, puis civil, l'enregistrement des personnes est le résultat d'un long processus de sécularisation et de laïcisation de la société.

Retour aux sources !